



La bibliothèque

Que tu habites à Courcelles ou ailleurs, tu peux t'inscrire dans une des bibliothèques de l'entité : Courcelles, Gouy, Souvret, Trazegnies.



Message aux parents

Vous avez le souci de votre enfant, de sa réussite scolaire, de son bien-être, de son avenir ?

Accompagnez-le à la bibliothèque.

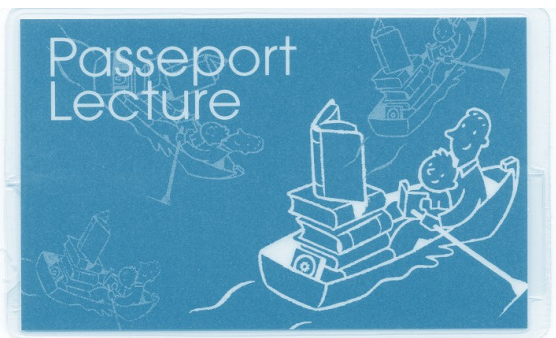
Il apprendra à s'ouvrir au monde grâce aux livres et à la rencontre avec les autres jeunes lecteurs.

Pour plus d'informations, lisez attentivement les pages intérieures.

Le passeport lecture

Lors de ton inscription, tu recevras une carte bleue.

C'est le passeport lecture. Tu devras toujours l'avoir sur toi pour venir à la bibliothèque. Ton passe-



port lecture te servira pour emprunter des livres, avoir accès aux ordinateurs.

Il te servira aussi pour t'inscrire dans d'autres bibliothèques. Ainsi, tu n'auras qu'une seule carte pour plusieurs bibliothèques. Attention, ton passeport lecture est à renouveler tous les ans.

Il ne faut surtout pas le jeter !

Il faut présenter la carte au guichet pour renouveler la petite bandelette bleue de l'année écoulée.

Lire à la bibliothèque

Tu peux lire à la bibliothèque : des tables et des chaises te permettent de t'asseoir pour lire ou travailler.



Tu peux aussi consulter les encyclopédies, les dictionnaires et les revues.

Le service du prêt

Tu peux choisir toi-même tes livres dans les rayons. Tu les présentes ensuite au bureau du bibliothécaire pour les inscrire (dix livres maximum). Les livres te sont prêtés gratuitement. Tu peux les garder un mois. Si tu les rap-

portes en retard à la bibliothèque, tu recevras une lettre et tu devras payer 0,12 euro par livre et par semaine de retard. Par exemple : 10 livres en retard d'une semaine = 1,20 euros.

Si tu ne trouves pas un livre dans une des

bibliothèques de Courcelles, nous le demanderons pour toi dans une autre bibliothèque. C'est le prêt interbibliothèque.



Les bibliothèques de Courcelles

COURCELLES

46 Rue Monnoyer

071 46 38 60

Mardi, jeudi et vendredi pendant l'année scolaire : 15h30-17h

Mercredi : 14h30-19h

Samedi : 8h30-12h30

GOUY-LEZ-PIETON

Place communale

071 46 69 54

Lundi : 15h-17h

Jeudi : 17h-19h

SOUVRET

Place Lagneau

0474 68 25 15

Mercredi : 13h30-16h

TRAZEGNIES

Place Larsimont

Lundi : 17h-19h

Mardi : 16h-18h

Mercredi : 15h-18h

Jeudi : 10h-12h30

Vendredi : 15h-17h

Les bibliothèques de Courcelles sont ouvertes à tous.

- ⇒ Prêt de livres
- ⇒ Prêt de CD-Rom (à Courcelles)
- ⇒ Prêt interbibliothèque
- ⇒ Accueil de groupes sur demande
- ⇒ Livres pour tout-petits à partir de 6 mois
- ⇒ Inscription gratuite
- ⇒ Organisation de lectures aux tout-petits de 0 à 2ans et demi (Souvret). Demandez le calendrier ou visitez l'agenda du blog <http://tous-les-mots.over-blog.com>

La ludothèque de la Ligue des familles prête des jeux de société les mercredis (15h-17h) et samedis (10h30-12h30) à Courcelles

L'accueil des groupes à la bibliothèque

La bibliothèque accueille les groupes d'enfants.

Les enfants se trouvant sous la responsabilité d'un organisme tel que garderie, école, groupement de jeunesse, ou autre, doivent être encadrés par un ou plu-

sieurs responsable(s) de l'organisme auquel ils ont été confiés.

Les jeunes lecteurs doivent respecter sans ambiguïté les consignes du bibliothécaire.

Les règles relatives aux différents services s'appliquent aux

groupes.

La consultation d'Internet ne peut se faire sans l'accord des parents.

La charte doit être signée par au moins un des parents, en présence du bibliothécaire.



Responsabilité des parents

Les enfants doivent être accompagnés d'un parent lors de leur inscription.

Les parents sont responsables des livres empruntés par leurs enfants.

Tous les enfants jusqu'à six ans doivent

être accompagnés à la bibliothèque par un adulte responsable.

Les services du prêt de livres, de consultation sur place, du prêt interbibliothèque, et l'accès à Internet sont accessibles par les jeunes.

Attention : l'accès à Internet est soumis à l'accord écrit des parents (signature de la charte par un parent présent à la bibliothèque) jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

Quelques règles à respecter

- 😊 Se laver les mains avant de consulter les livres
- 😊 Ne pas manger ni boire dans la bibliothèque ou en lisant
- 😊 Ne pas plier les pages
- 😊 Ne pas écrire ni colorier dans les livres
- 😊 Ne pas laisser les livres à la portée du petit frère ou de la petite sœur
- 😊 Faire attention au chien, car il aime grignoter les livres
- 😊 Rendre les livres dans l'état où on aimerait les trouver en les empruntant
- 😊 Bien conserver son ticket de prêt

Si un livre est perdu

Si un livre est perdu ou abîmé, il faut tout de suite le signaler au bibliothécaire. Il faudra alors remplacer le livre par un livre

identique (même titre, même auteur, même collection).

Tu peux aller toi-même l'acheter à la librairie et l'apporter

à la bibliothèque, ou bien le payer à la bibliothèque qui le rachètera.



Administration Communale de Courcelles

Bibliothèque communale
46 Rue Monnoyer
6180 COURCELLES

Téléphone : 32 (0)71 46 38 60

Télocopie : 32 (0)71 46 34 27

Messagerie :

bibliotheques@courcelles.be



BIBLIOTHEQUE COMMUNALE